

inscription 2022 – 2023

Choré'art – Espace culturel Les Arcades, rue Montesquieu 33670 Créon

<https://www.danse-choreart.fr/> / téléphone : 07 66 70 82 53 / courriel : choreart33@gmail.com

Nom de l'élève		Cours souhaité(s) sous réserve de places disponibles et accord du professeur.
Prénom		
Date de naissance		

Adresse postale	
-----------------	--

	Nom	Prénom	Téléphone portable	Adresse mail
Mère				
Père				
Autre				

Durée des cours	1 adhésion par famille	Cotisation annuelle (possibilité de régler en 3 chèques)
Adhésion à Choré'Art	25 € payable par chèque à l'inscription	
1 cours de 45 mn par semaine		240 €
1 cours d' 1h par semaine		270 €
1 cours d' 1h15 par semaine		300 €
1 cours d' 1h30 par semaine		330 €
1 cours de 2h par semaine		345 €
1 forfait « Compagnie Impulsion »		600 €

Remise sur le montant de la cotisation uniquement : 10 % pour deux cours, 15 % pour trois cours, 20 % pour 4 cours. Au delà nous consulter.

Toute demande de facture doit être adressée par courriel à choreart33@gmail.com

Droit à l'image et données personnelles :

Conformément à la loi, l'adhérent ou son représentant, peut préserver son droit à l'image. Le cas échéant, l'adhérent, ou son représentant, doit faire savoir par lettre, aux responsables de Choré'art son souhait de préserver son droit à l'image ou d'être averti de toute prise d'image. Dans le cas contraire, tout document photographique pourra être diffusé par l'association dans le cadre d'une communication interne. Exemple : photos de groupe en cours pour enrichir notre site Internet ou besoins pour la presse locale ... Le Club s'engage à ne faire des prises de vues que dans le cadre de la pratique de la danse ou des festivités (gala, stage par exemple). **L'adhésion à l'association, sauf avis contraire, vaut acceptation de diffusion.**

Les données demandées à l'inscription servent à la gestion de l'association (adhésion et présence, communication des événements de l'association), vos données ne sont pas transmises à d'autres tiers.

Dossier d'inscription complet :

chèque adhésion + 3 chèques maximum à l'ordre de Choré'art et encaissables le 10/10, le 10/02 et le 10/04 et éventuellement les chèques de participation des communes de Créon, Le Pout ou St Léon.

j'apporte un certificat médical avant le 30 septembre 2022 pour toute nouvelle inscription ou si le précédent date de plus de 3 ans. Dans tous les autres cas je complète l'attestation suivante :

Je soussigné/ée, M/Mme _____ en ma qualité de représentant légal de _____ atteste qu' il/elle a renseigné le questionnaire de santé (disponibles sur internet : QS-SPORT Cerfa N°15699*01 pour les adultes ou sur legifrance [JORFTEXT000043486824](https://www.legifrance.gouv.fr/affiches/textes/texte.aspx?cidTexte=JORFTEXT000043486824) pour les mineurs) et a répondu PAR LA NÉGATIVE à l'ensemble des rubriques

Je soussigné/ée _____ confirme avoir lu et signé le règlement intérieur de l'association Choré'Art. J'accepte sans réserve de m'y conformer.

fait à : _____ le : _____ signature de l'adhérent ou de son représentant légal :